

FAÇONNONS VÉLIZY AUTREMENT

Au moment de finaliser ces lignes, nous apprenons le décès d'un des Véliziens qui a le plus œuvré pour la réussite de la vie associative et sportive dans notre commune. Pendant près de 40 ans, Alain Garcès a consacré sa vie à l'animation de la ville avec des qualités humaines hors du commun. Ces traits de caractère ont souvent permis de déplacer des montagnes pour créer l'évènement (Téléthon, jeux des transplantés, festival des arts martiaux...) ou réaliser des projets moins visibles mais tout aussi pertinents (Espadon, Grenouilles, FNMNS...). Notre groupe exprime son respect le plus profond à un homme dont les qualités d'humanisme et de générosité mises au service de la vie associative et de l'intérêt collectif, représentent un exemple pour chacun. Alain Garcès nous manquera.

C'est donc avec altruisme et attachement à l'intérêt général que nous abordons ce début d'année 2018. Bien-sûr, notre groupe souhaite pour chaque vélizien, une bonne santé et un avenir sans nuage. Mais nous savons aussi que le monde actuel est en pleine évolution technique, sociale et environnementale. Alors ayons l'ambition de relever ces défis. Soyons innovants et entreprenons de construire notre futur et celui de nos enfants.

Ne soyons pas de simples spectateurs du monde car nous n'aurons pas de télécommande pour rendre « plus belle la vie » ! Ne regardons pas ailleurs quand la maison brûle !

Nous devons travailler ensemble dans la confiance comme nous l'avons engagée depuis le début de ce mandat. Nous devons dialoguer pour apprendre et comprendre ces changements. Nous devons assumer nos responsabilités, sans arrogance, comme élus ou comme citoyens.

Nous pouvons avoir des points de vue différents et nous en enrichir. Notre diversité est notre force, si elle est complémentaire et respectueuse, plutôt qu'exclusive et clivante. En 2018, nous commencerons à fêter 50 ans de vie associative vélizienne. Nous vous invitons à retrouver le goût du partage et du dialogue, du projet commun et de la convivialité.

Inspirons-nous des hommes et des femmes de bonne volonté, si nombreux dans la vie associative, pour accompagner le développement de la commune et assurer l'avenir d'une ville où il fait encore bon vivre. Avançons ensemble vers un avenir meilleur. Ensemble et libres, nous construirons une bonne année 2018, pour la ville, la région, la France et l'Europe.

Nous nous y engageons. Et vous ?

Nous vous souhaitons une belle année 2018 !

ENSEMBLE POUR VÉLIZY

Le débat d'orientation budgétaire à Vélizy s'est tenu sans courage, sans projet, sans ambition, sans visée... Dans un contexte global de réduction des dépenses publiques, un des objectifs fixés par l'Etat est de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités locales. Compte tenu des nouveaux équipements mis en service dans notre ville, nous constatons que cette contrainte n'est clairement pas prise en compte pour assurer l'équilibre budgétaire de notre commune. Le Maire de Vélizy-Villacoublay souhaite moderniser le patrimoine de la ville car trop peu de travaux ont été réalisés depuis bientôt 4 ans pour le maintenir en bon état. Le Maire comme chaque année, n'a pas réalisé une grande partie des travaux prévus en 2017 réalisant ainsi une fausse économie de 834 000€ avec comme conséquence la dégradation de la voirie et des équipements de la ville. Concernant les dépenses de fonctionnement, la baisse des dépenses de personnel annoncée est un leurre. En effet nous venons de constater que les prévisions budgétaires de 2017 avaient été surestimées de près d'un Million d'euros. Non seulement les dépenses réelles de personnel ne vont pas baisser mais elles augmenteront car il nous a été annoncé la création de postes pour une dépense supplémentaire de 316 000 €. Dans ce chapitre le Maire insiste sur la baisse des charges de gestion courante et plus particulièrement sur la baisse des frais d'entretien des bâtiments encore une de ses contradictions dont il a le secret. D'autant par ailleurs, que les nouveaux équipements municipaux comme l'école René d'Orme et le bâtiment de la police municipale vont naturellement générer des frais supplémentaires. Le maintien des subventions aux associations est une bonne chose en soi. Mais malheureusement ce n'est pas en agissant ainsi, sans évolution, que l'on enrayera la chute de la fréquentation du public vélizien à L'Onde. Plus grave, le Maire dédaigne ses engagements pour l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) voté en 2015 avec un plan de mise aux normes des équipements publics s'étalant sur 6 années.

Notre groupe ne peut se satisfaire de telles orientations budgétaires avec de vraies fausses économies, qui plus est, habillées d'un discours où la vérité est un peu comme l'arlésienne, un évènement que l'on attend mais qui ne vient jamais.

INNOVONS POUR VÉLIZY

Groupe PS d'opposition

En ce mois de janvier 2018, Amroze ADJUWARD et toute l'équipe d'Innovons pour Vélizy vous souhaitent une excellente année qui, nous l'espérons, sera marquée par le sceau de la bonne santé, du bonheur et de la prospérité.

Comme il est de tradition en début d'année, il convient de prendre de bonnes résolutions et nous pensons que notre Maire devrait en faire de même notamment sur son étrange conception du respect de la loi quand celle-ci est de nature à le contrarier.

A l'été 2017 le Maire s'était prononcé clairement contre le cumul des mandats et n'avait pas hésité à se présenter aux législatives de juin 2017 au mépris de l'esprit de la loi et de l'attachement des Français à cette loi.

Mais nul doute que la sévère sanction des Véliziens et des électeurs de la 2^{ème} circonscription aura servi de leçon pour celui qui aura remis en cause le bien-fondé de cette loi jusqu'au bout.

En outre, nous nous étonnons que le Maire prône une tolérance zéro envers les voyous alors que lui-même assume le fait de ne pas respecter la loi SRU. C'est la raison pour laquelle notre ville s'acquitte de pénalités très importantes financées par nos impôts.

Au titre de l'année 2018, la ville prévoit ainsi de payer 465 000 euros de pénalités, soit une augmentation de 37 % aux frais des Véliziens. Imaginez donc comment ce demi-million d'euros aurait pu être dépensé plus efficacement au bénéfice des Véliziens.

Enfin, au cours du mois de décembre 2017, notre Maire s'est illustré en jouant les shérifs et en méprisant le principe de séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire.

Alors qu'un Vélizien peu civilisé a décidé de déposer illégalement ses gravats sur le chantier de la dalle Louvois, notre « justicier » n'a rien trouvé de mieux à faire que d'aller les lui rendre lui-même.

Le Maire s'est ainsi exposé à une amende de 5^{ème} classe (1 500 euros !) au titre de l'article R.635-8 du Code pénal, repris par l'article R.541-77 du Code de l'environnement punissant l'acte de « déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé [...] soit des ordures [ou] des déchets... ». N'assumant pas son acte, le Maire a eu le culot de solliciter la prise en charge par la ville de ses frais de défense alors qu'il aurait dû, au contraire, les assumer à titre personnel.

Nous espérons que l'année 2018 sera l'occasion pour le Maire de réviser son rapport à la loi, à la fois pour son bien, mais surtout celui des Véliziens.